

ble qu'il ferait une déclaration et de m'envoyer, avec cet avis, le texte de celle-ci. J'espère que cela m'autorise à répondre en m'en tenant à l'injonction que Votre Honneur a faite l'autre jour.

Je remercie le ministre de sa déclaration qui éveille pour moi des échos. Je me rappelle que durant les dernières années du régime du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), un comité conjoint a étudié cette question. Le rapport de ce comité traitait des changements qui s'opéraient parmi les Indiens du Canada. Bon nombre des pensées que le ministre a exprimées partent d'un bon sentiment et viennent corroborer les concepts du rapport.

Nous nous réjouissons de la déclaration du ministre qui équivaut à une acceptation des nombreuses propositions que les Indiens n'ont jamais cessé de formuler, ainsi que ceux qui ont œuvré en leur nom au sein de ce parti et ailleurs. Comme le ministre l'a précisé, ce n'est qu'une prise de position et dans une certaine mesure, cela revient à une position de négociation. On y dénote beaucoup de réserves et d'implications. Je ne veux pas me montrer pointilleux, monsieur l'Orateur, car cette politique réussira dans la mesure où nous serons conscients des problèmes futurs qu'il faudra résoudre.

Au moins deux importantes questions constitutionnelles se posent. Il s'agit d'abord de s'entendre avec les provinces pour qu'elles assument les responsabilités dont il a été question. De toute évidence, elles n'y consentiront que si elles reçoivent aussi des ressources correspondant à ces responsabilités. Elles n'ont pas donné leur accord et apparemment, on ne le leur a pas demandé. Il faut espérer qu'en faisant cette déclaration maintenant, le ministre n'a pas fait intervenir un élément d'ultimatum et un manque de souplesse qui risquent de compliquer le transfert.

La seconde question constitutionnelle concerne la mise en œuvre de tout changement. Il faudra modifier en temps et lieu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et il est à présumer que le ministre a lieu de croire qu'on parviendra à s'entendre sur cette modification. Nous espérons qu'il en sera ainsi.

Les Indiens sont sans doute inquiets aussi, car ils connaissent bien la loi sur les Indiens et les autorités fédérales, qu'ils ne prisent pas fort. Leur déplacement, que l'on propose, soulèvera des questions et de l'inquiétude au sujet des terres et des droits des Indiens. Dans certains cas, les Indiens pourraient ne pas aimer la perspective de dépendre des

autorités provinciales. Je remarque que le ministre entend charger ce qu'il appelle un «groupe de hauts fonctionnaires» de s'entendre avec les Indiens et autres intéressés au sujet de l'application de la mesure. Il importe que les membres de ce groupe qui s'occupera des Indiens jouissent de leur confiance. Il serait étourdi et nuisible de ne pas tenir compte de la suspicion qu'éprouvent beaucoup d'Indiens à l'égard des fonctionnaires du ministère.

Je m'aperçois aussi que le ministre compte avoir d'autres consultations avec les Indiens. Je suis navré qu'il n'ait pas mentionné le comité représentatif formé lors de la dernière réunion consultative tenue par les Indiens à Ottawa, et qui a demandé l'aide financière du gouvernement fédéral pour mener ses propres consultations. J'espère bien que cette omission ne veut pas dire que le ministre envisage d'ignorer ce comité, formé par un groupe vraiment représentatif des Indiens.

Certains aspects de la déclaration feront sûrement l'objet de controverses. Par exemple, certaines provinces hésiteront peut-être à accepter la proposition si le gouvernement fédéral songeait à supprimer l'aide financière aux provinces. Cette proposition équivaut à un simple transfert des responsabilités, sans compensation financière.

La déclaration comporte ce qui semblerait être une interprétation restreinte des droits reconnus par traités, et la manifestation d'une certaine répugnance à admettre les revendications des droits des indigènes. Qui aura le droit d'être consulté et dans quelle mesure? Il est inévitable que de graves problèmes se posent à cet égard. Tout bien considéré, nous nous réjouissons de cette déclaration qui est une nouvelle étape vers l'égalité des Indiens du Canada. Nul doute qu'elle est faite en toute bonne foi et qu'il ne s'agit pas simplement d'un moyen de marchandage.

• (2.20 p.m.)

Ce serait une manœuvre impitoyable et une véritable tragédie si cette déclaration ne s'inspirait pas d'un vif désir d'aider les Indiens du Canada. Mais tel n'est pas le cas, notre parti en est convaincu, et nous sommes prêts à aider le gouvernement à atteindre aux buts qui y sont exposés. Nous espérons que la question sera soumise sans tarder à un comité permanent de la Chambre des communes de sorte que la réaction des provinces et des Indiens puisse être portée à la connaissance du Parlement tout entier et servir de guide à nos initiatives futures.